

Sommaire, avril 1965

Chronique du Sanctuaire	441
Marie au Calvaire	445
L'Orpheline	451
Une Présentation de la Passion	453
Les Zouaves Canadiens et le Saint-Siège	457
La Résurrection	459
A presque Grand Joseph	463
A Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire	465
Sécularisée (<i>Suite</i>)	466
Prières et actions de grâces	472
Souscriptions et recommandations	479
Faveurs obtenues, nécrologie	480

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.

L'adresse imprimée indique la date où finit l'abonnement : ainsi **Jan. 04**, après un nom, signifie que l'abonnement est dû depuis jan. 1904.

Le *Directeur* doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte**.

Que toute irrégularité dans la réception des *Annales* soit signalée sans retard au Directeur, spécifiant quel numéro est en défaut.

Pour des raisons multiples, prière, autant que possible, de ne pas envoyer des timbres-poste.

N.B.—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de banque.—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq centins** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'es-compte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU TRES SAINT ROSAIRE,
Cap-de-la-Madeleine,
Que.